



Scolarité et formation

Polyvalence et multilinguisme

Le système éducatif valaisan englobe tous les niveaux d'enseignements, de l'école primaire aux Hautes Écoles, dans un réseau éducatif dense et dans un espace réduit. Les courtes distances pour se rendre à l'école offrent aux enfants autonomie, indépendance et sécurité. Les Valaisannes et Valaisans ne quittent leur canton d'origine que pour suivre des études universitaires – ils profitent d'excellentes liaisons de transport et des durées de trajet raisonnables. L'Université de Berne, par exemple, est atteignable en une heure de train environ. Dans ce canton bilingue, les écoles du Haut-Valais accordent dès l'école primaire une attention particulière aux langues étrangères. Le français et l'anglais y sont enseignés à partir du niveau élémentaire. Une vaste éducation de base, un large choix d'écoles secondaires et professionnelles ainsi qu'un enseignement pour adultes et une formation continue : Dans ce domaine, le Valais fait école !

Différents niveaux du système de formation

Le système scolaire suisse est divisé en trois niveaux : primaire, secondaire et supérieur. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire I forment la période de la scolarité obligatoire, qui dure neuf ans. Au terme du cursus scolaire obligatoire suit le degré secondaire II. Plus de 50 % des élèves choisissent alors une formation professionnelle qui dure jusqu'à 4 ans. Le niveau tertiaire englobe les Hautes Écoles d'enseignement supérieur, les Hautes Écoles spécialisées et les Universités. La formation professionnelle supérieure comprend les collèges techniques supérieurs et les écoles techniques. Elle s'achève par des examens spécialisés et des examens professionnels supérieurs.

École obligatoire

L'école obligatoire commence dès l'âge de 4 ans (enfants nés avant le 31 juillet) et dure 11 ans. Si on emménage en Valais avec des enfants en âge d'être scolarisés, on reçoit un formulaire d'inscription y relatif de la part de la direction des écoles de sa commune. Même si tous les permis n'ont pas encore été accordés, l'accès à l'école est un droit pour tous les enfants, avec ou sans statut légal. L'école publique a une excellente réputation, elle est mixte et gratuite. Elle est divisée en trois niveaux, selon le concordat intercantonal HarmoS.

- 1H et 2H : De manière ludique, la compétence sociale des enfants est encouragée et ils sont préparés à aller à l'école primaire. Le jardin d'enfants est souvent situé dans un quartier environnant afin que les enfants puissent s'y rendre à pied.
- 3H à 8H : Lecture et écriture, mathématiques, apprentissage d'une 2^{ème} langue nationale à partir de 5H (allemand ou français) et anglais à partir de 7H, l'école primaire vise les apprentissages des mathématiques, des branches éducatives et culturelles (environnement, éducation physique, musique, arts visuels, activités créatrices manuelles, enseignement religieux). La plupart des communes valaisannes ont leur école primaire.
- 9H à 11H (Le cycle d'orientation CO) : les élèves retrouvent les mêmes branches scolaires qu'à l'école primaire auxquelles il faut ajouter l'enseignement de l'informatique, de l'anglais et de l'économie familiale. De plus, au CO, les élèves bénéficient de cours d'orientation professionnels (MDT/EDC) permettant de les guider dans leur choix professionnel. Le cycle d'orientation est souvent organisé au niveau régional, les élèves se rendent à l'école par les transports publics.

Système de formation en Suisse / www.vs.ch

Plan de scolarité / www.vs.ch

Service de l'enseignement / www.vs.ch

Office d'orientation scolaire et professionnelle du Haut-Valais ospvh / www.vs.ch (en allemand)

Agence spécialisée TIC et éducation / www.educa.ch

École et foyer familial SE / www.schule-elternhaus.ch

Après la scolarité obligatoire

La scolarité obligatoire prend fin après 9 ans achevés ou à l'âge de 15 ans. Selon la profession souhaitée et le niveau scolaire atteint, deux options s'offrent à l'adolescent : la formation professionnelle ou l'intégration d'un établissement d'enseignement secondaire. Pour les jeunes qui s'installent en Suisse après la fin de la scolarité obligatoire (entre 15 et 21 ans) et qui n'ont pas les compétences linguistiques suffisantes pour réussir un apprentissage, l'École professionnelle du Haut-Valais propose des classes d'intégration pour l'acquisition de la langue et des cours de préapprentissage pour faciliter l'orientation professionnelle. Pour les jeunes qui ne trouvent pas de solution adéquate après leur scolarité obligatoire, il existe d'autres passerelles de transition.

[Chercher une place d'apprentissage avec l'App OP / www.vs.ch \(en allemand\)](#)

[Office d'orientation scolaire et professionnelle du Haut-Valais ospvh / www.vs.ch \(en allemand\)](#)

[Cours d'intégration et préapprentissage d'intégration / www.berufsbildung-vs.ch \(en allemand\)](#)

[Formation passerelle Valais / www.vs.ch \(en allemand\)](#)

[Portail d'information Suisse / www.berufsberatung.ch](#)

[Formation professionnelle & écoles secondaires / www.valais4you.ch](#)

[Hautes Écoles / www.valais4you.ch](#)